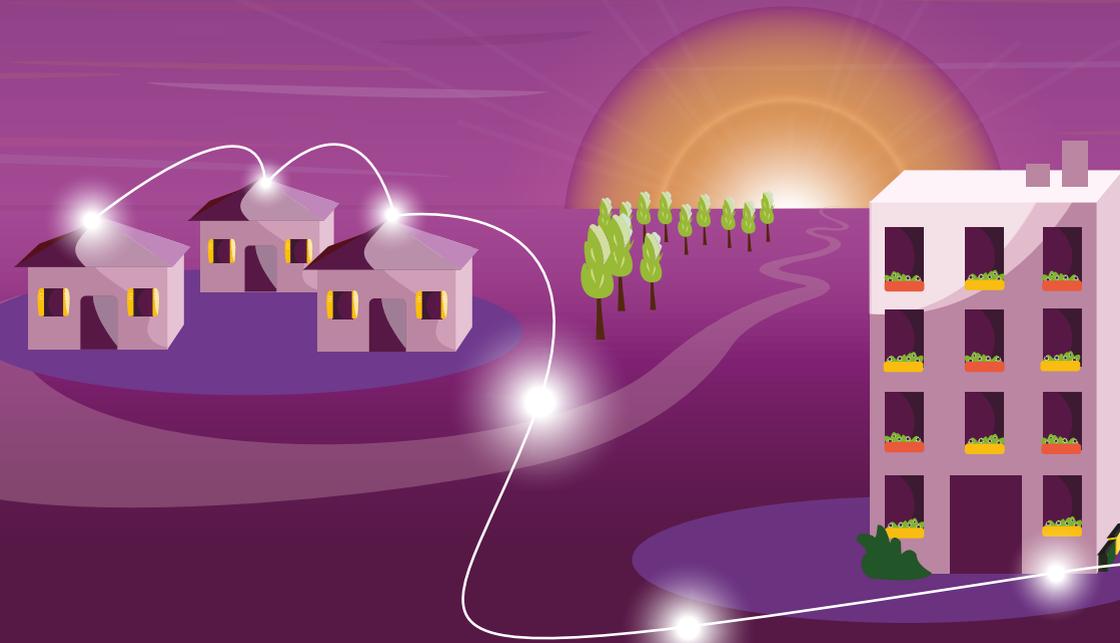


**Psst, on a entendu dire
que la fibre arrivait
chez vous !**



COMMENT AVOIR UNE CONNEXION FIBRE ?



COMMENT TESTER VOTRE ÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE ?

Afin de rendre éligible chaque logement du département, les opérateurs d'infrastructures ont besoin d'identifier chaque adresse.

1 Rendez-vous sur la carte interactive de nievrenumerique.fr pour identifier l'opérateur d'infrastructure en charge du déploiement sur votre secteur : Orange, XpFibre / SFR ou Nièvre Numérique.

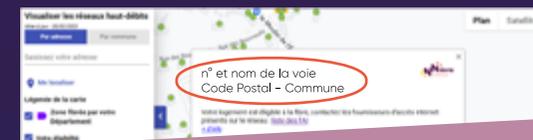
Attention : après avoir renseigné votre adresse, il est nécessaire de dézoomer pour savoir sur quelle zone votre domicile se situe.

2 Cliquez sur le lien du site internet de votre opérateur d'infrastructure.

3 Vérifiez que votre logement est éligible et donc matérialisé par un point sur la carte interactive de votre opérateur d'infrastructure.

4 Pour souscrire une offre fibre, communiquez au Fournisseur d'Accès Internet (FAI) l'adresse attribuée à votre logement par l'opérateur d'infrastructure.

Votre adresse d'usage n'est pas nécessairement la même que celle connue par votre Fournisseur d'Accès Internet.



Si votre logement n'apparaît pas, nous vous invitons à consulter notre site internet : **Je ne trouve pas mon adresse**

COMMENT VA SE PASSER VOTRE RACCORDEMENT ?

Un raccordement consiste à tirer un câble de fibre optique depuis le domaine public, via un point de branchement optique, jusqu'à l'intérieur de votre logement.

Chaque raccordement est effectué en fonction de la configuration du logement. Dans la plupart des cas, le technicien suivra le réseau téléphonique existant pour raccorder votre domicile à la fibre.

DEPUIS LE DOMAINE PUBLIC

Le câble de fibre optique sera acheminé jusqu'au point de pénétration de votre logement, soit en souterrain par des fourreaux soit en aérien sur des poteaux.

À L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

Le câble de fibre optique sera tiré dans les gaines du réseau téléphonique ou collé directement sur les plinthes.

VOUS FAITES CONSTRUIRE ? VOTRE MAISON N'A JAMAIS ÉTÉ RACCORDÉE AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ?

Vous êtes dans l'une de ces situations ? Rendez-vous dans la rubrique [La fibre](#) de notre site internet pour pouvoir avoir accès à la fibre et profiter d'une connexion Très Haut Débit chez vous !



COMMENT PRÉPARER VOTRE RACCORDEMENT ?

Afin que votre raccordement se déroule dans les meilleures conditions possibles, il est recommandé de préparer votre logement en amont de l'intervention d'un technicien.

SUR LE TERRAIN PRIVÉ

Si le raccordement est aérien : il est recommandé de vérifier qu'il n'y a pas de végétation limitant le passage des câbles sur le domaine privé et le cas échéant procéder à l'élagage avant l'intervention du technicien.

Si le raccordement est souterrain : il est conseillé de vérifier ou faire vérifier par un professionnel du bâtiment que les gaines desservant le domicile sur la partie privative ne soient pas cassées ou obstruées, et le cas échéant, faire le nécessaire avant le rendez-vous.

À L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

Le technicien est uniquement habilité à percer le mur extérieur de votre domicile pour acheminer le câble jusqu'à l'intérieur. Il est en droit de refuser tout autre aménagement lors du raccordement.

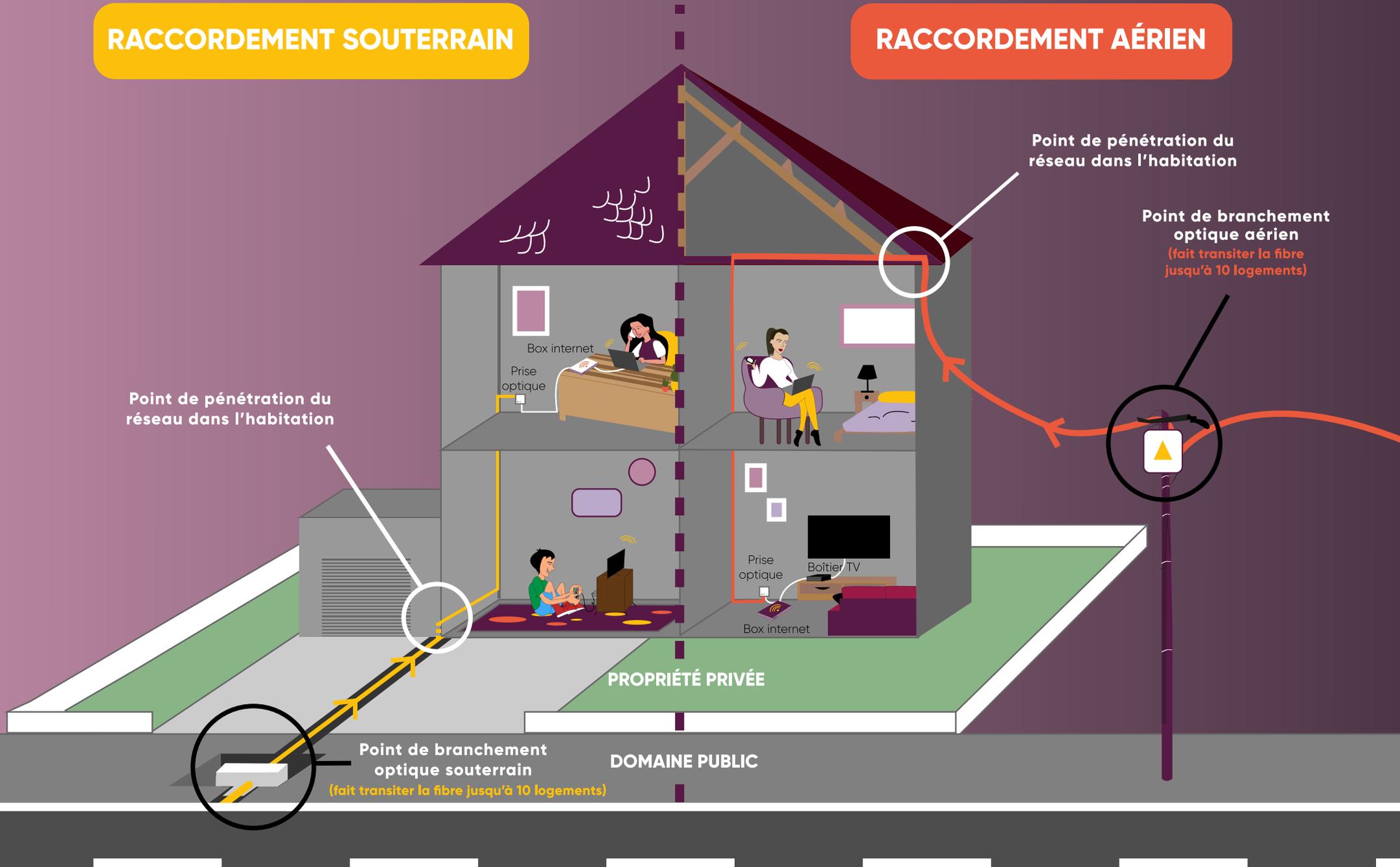
Il est donc conseillé de déterminer en amont de l'intervention l'emplacement de votre prise optique et de préparer le passage du câble à l'intérieur de votre domicile.

Une seule prise optique est installée par logement.

LA FIBRE CHEZ VOUS !

RACCORDEMENT SOUTERRAIN

RACCORDEMENT AÉRIEN



Point de pénétration du réseau dans l'habitation

Point de pénétration du réseau dans l'habitation

Point de branchement optique aérien
(fait transiter la fibre jusqu'à 10 logements)

Point de branchement optique souterrain
(fait transiter la fibre jusqu'à 10 logements)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE

DOMAINE PUBLIC

SOYEZ VIGILANT LORS DE LA SOUSCRIPTION !

Alors que le déploiement de la fibre s'intensifie sur le département, les opérateurs se lancent dans une course effrénée à la conquête des clients.

Pour contrer toute prospection abusive, voici quelques informations utiles :

- Tout d'abord, il est conseillé de vérifier son éligibilité à la fibre sur le site internet officiel de l'opérateur qui effectue le démarchage.
- Vous n'êtes pas obligé de souscrire une offre fibre dès maintenant, vous pourrez en faire la demande ultérieurement.
- Aucun technicien n'est autorisé à intervenir chez vous sans souscription préalable.
- L'opérateur en charge du déploiement sur votre secteur n'a pas d'exclusivité commerciale.
- L'ADSL / la ligne cuivre de votre téléphone ne va pas disparaître pour l'instant.
- Tout commercial prospectant sur une commune doit au préalable se présenter auprès de la mairie.

©Nièvre Numérique – Juin 2023 ☎ 09 71 00 75 95 @ info@nievrenumerique.fr



Impression : Service Identité Visuelle - Imprimerie du Conseil départemental de la Nièvre - Ne pas jeter sur la voie publique



avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

nièvre
LE DÉPARTEMENT

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Plan France
Très Haut Débit



Opération soutenue par l'état dans le cadre
du Plan France Très Haut Débit